

CONCOURS INSTITUTIONNEL DES PRIX D'EXCELLENCE EN ENSEIGNEMENT DE L'UQAM
Édition 2017

1. Présentation générale du concours

En 2007 (2007-CE-10798)¹, la Commission des études de l'UQAM approuvait l'instauration du concours institutionnel des prix d'excellence en enseignement de l'UQAM, afin de :

- souligner l'importance de l'enseignement à l'UQAM en reconnaissant chaque année l'apport exceptionnel à l'enseignement universitaire d'une, d'un professeur ou d'une, d'un maître de langue ainsi que d'une, d'un chargé de cours;
- favoriser la reconnaissance des professeures, professeurs, des maîtres de langue et des chargées de cours, chargés de cours en matière d'enseignement;
- favoriser la reconnaissance par les pairs;
- valoriser la diversité des pratiques;
- favoriser la participation des étudiantes et étudiants.

Chaque année, deux prix peuvent être accordés :

- un prix pour la catégorie *professeur*, volet innovation² est remis à une, un professeur ou à une, un maître de langue qui s'est distinguée, distingué par une ou des réalisations exemplaires et innovatrices en matière de formation et de pédagogie;
- un prix est remis à une personne chargée de cours pour souligner l'apport significatif de cette dernière à la qualité de la formation offerte à l'UQAM.

L'UQAM remet chaque année, à chaque lauréate, lauréat un parchemin officiel accompagné d'une subvention de 5 000\$ dédiée à ses activités d'enseignement. En 2017, les prix seront remis lors d'une cérémonie organisée dans le cadre des [Journées de la pédagogie universitaire 2017](#).

2. Critères d'admissibilité

Sont admissibles au concours³ :

- Les professeures régulières, les professeurs réguliers
- Les maîtres de langue
- Les chargées de cours, chargés de cours admissibles au perfectionnement, conformément à l'article 16 de la convention collective du SCCUQ

3. Processus

Le choix des lauréates, des lauréats relève du comité de sélection du concours institutionnel des prix d'excellence en enseignement de l'UQAM. Ce comité est composé de deux professeures, professeurs, de deux chargées de cours, chargés de cours, d'une, d'un membre externe et d'une étudiante, un étudiant de 3^e année de baccalauréat ou de cycles supérieurs.

4. Critères d'appréciation des candidatures

4.1 Catégorie *professeur*, volet innovation

Au cours des cinq dernières années, cette professeure, ce professeur s'est démarquée, démarqué par son engagement exceptionnel à l'égard de l'apprentissage de ses étudiantes, étudiants. Elle, il a su bonifier son enseignement au maximum des moyens mis à sa disposition. Elle, il démontre un souci d'innovation et fait preuve de créativité dans ses approches pédagogiques.

¹ Modification en 2009 (2012-CE-11943) et en 2015 (2015-CE-12812).

² Lors des années paires (2016, 2018, etc.), il s'agit du volet carrière. Lors des années impaires (2017, 2019, etc.), il s'agit du volet innovation.

³ Une ancienne lauréate, un ancien lauréat peut soumettre sa candidature à nouveau après un délai de cinq ans. Dans un tel cas de figure, seules les innovations et réalisations entre l'obtention du prix et le dépôt d'une nouvelle candidature seront prises en considération pour l'évaluation du dossier.

A) Qualité de l'enseignement et de l'encadrement

Il faut démontrer que cette professeure, ce professeur répond de façon exceptionnelle aux besoins d'apprentissages des étudiants, que ces derniers sont au centre de ses réflexions d'enseignant:

- en les motivant, en stimulant leur curiosité et leur créativité;
- en se montrant ouverte, ouvert, disponible et compréhensive, compréhensif à leur égard;
- en les accompagnant dans leurs apprentissages.

Témoignent aussi de l'excellence de son enseignement et de son encadrement :

- sa passion et son enthousiasme pour l'enseignement;
- le développement d'une approche, de stratégies ou de moyens d'enseignement ou d'apprentissage efficaces adaptés aux caractéristiques des étudiants;
- la qualité de la préparation de ses cours (plans de cours, notes de cours, etc.);
- la qualité de l'évaluation des apprentissages;
- la diligence dans la correction des travaux et dans la transmission des résultats;
- une rétroaction constructive auprès des étudiants;
- la diversification et la pertinence des approches et de ses stratégies pédagogiques;
- l'adéquation entre les enseignements, l'état d'avancement des connaissances dans le domaine et les objectifs des programmes;
- l'élaboration d'outils pédagogiques ayant un impact significatif sur l'enseignement;
- sa contribution à la qualité de l'encadrement pédagogique des étudiants;
- la participation à des ateliers, forums ou conférences traitant de la pédagogie universitaire.

B) Effort d'innovation pédagogique et didactique et leadership en enseignement

L'impact et le caractère novateur de l'enseignement se traduisent par :

- un leadership pédagogique auprès de ses collègues, par exemple :
 - la direction de séminaires ou d'activités à l'intention de collègues universitaires et traitant de l'enseignement et de l'apprentissage;
 - la réalisation de projets associés à l'enseignement et à l'apprentissage;
 - la participation à une équipe pédagogique de programme ou l'implication dans un centre de formation pédagogique, notamment à titre de formatrice, formateur;
 - l'exercice d'un rôle-conseil en matière de méthodes pédagogiques auprès de collègues.
- des initiatives particulières, comme :
 - des initiatives de travaux pédagogiques en collaboration avec des enseignants d'un même programme ou en équipe multidisciplinaire;
 - la mise au point de nouvelles stratégies pédagogiques efficaces pour améliorer l'apprentissage.
- le renouvellement de l'enseignement, notamment en :
 - adaptant du contenu et des méthodes pédagogiques aux besoins des étudiants;
 - contribuant au décloisonnement des enseignements dans un programme;
 - en accompagnant ou pilotant des modifications de programmes porteuses de développement pédagogique;
 - en intégrant efficacement les technologies de l'information et de la communication dans son enseignement.
- des communications ou ses publications liées à l'enseignement;
- la création d'activités d'apprentissage pertinentes ou la création de nouvelles modalités d'évaluation cohérentes avec les objectifs d'apprentissage.

4.2 Catégorie *chargé de cours*

Au fil des années, cette personne chargée de cours s'est démarquée par son engagement exceptionnel à l'égard de l'apprentissage de ses étudiants. Elle a su bonifier son enseignement au maximum des moyens mis à sa disposition. Elle a démontré un souci d'innovation et fait preuve de créativité dans ses approches pédagogiques. Ce prix reconnaît et salue l'apport considérable des chargées et chargés de cours à la qualité de l'enseignement à l'UQAM.

A) Qualité de l'enseignement

Il faut démontrer que cette personne chargée de cours répond de façon exceptionnelle aux besoins d'apprentissages des étudiants, que ces derniers sont au centre de ses réflexions d'enseignant:

- en les motivant, en stimulant leur curiosité et leur créativité;
- en se montrant ouverte, disponible et compréhensive à leur égard;
- en les accompagnant dans leurs apprentissages.

Témoignent aussi de l'excellence de son enseignement :

- sa passion et son enthousiasme pour l'enseignement;
- le développement d'une approche, de stratégies ou de moyens d'enseignement ou d'apprentissage efficaces adaptés aux caractéristiques des étudiants;
- la qualité de la préparation de ses cours (plans de cours, notes de cours, etc.);
- la qualité de l'évaluation des apprentissages;
- la diligence dans la correction des travaux et dans la transmission des résultats;
- une rétroaction constructive auprès des étudiants;
- la mise à jour de ses enseignements selon l'avancement des connaissances et les objectifs du ou des programmes visés;
- la diversification et la pertinence des approches et de ses stratégies pédagogiques;
- l'élaboration d'outils pédagogiques ayant un impact significatif sur l'enseignement;
- sa contribution à la qualité de l'encadrement pédagogique des étudiants;
- la participation à des ateliers, forums ou conférences traitant de la pédagogie universitaire.

B) Effort d'innovation pédagogique et didactique et leadership en enseignement

L'impact et le caractère novateur de l'enseignement se traduisent par :

- un leadership pédagogique auprès de ses collègues, par exemple :
 - la réalisation de projets associés à l'enseignement et à l'apprentissage;
 - la participation à une équipe pédagogique de programme ou l'implication dans un centre de formation pédagogique.
- des initiatives particulières, comme :
 - la mise au point de nouvelles stratégies pédagogiques efficaces pour améliorer l'apprentissage;
 - des initiatives de travaux pédagogiques en collaboration avec des enseignants d'un même programme ou en équipe multidisciplinaire.
- le renouvellement de l'enseignement, notamment en :
 - adaptant du contenu et des méthodes pédagogiques aux besoins des étudiants;
 - contribuant au décloisonnement des enseignements dans un programme;
 - en intégrant efficacement les technologies de l'information et de la communication dans son enseignement.
- la création d'activités d'apprentissage pertinentes ou la création de nouvelles modalités d'évaluation cohérentes avec les objectifs d'apprentissage.

5. Dépôt d'une candidature

Prière de lire ce point attentivement. Si les critères du dépôt de candidature ne sont pas respectés, le dossier de candidature pourrait ne pas être retenu.

Toute personne de la communauté universitaire de l'UQAM peut proposer une candidature **autre que la sienne**⁴. Pour ce faire, on doit soumettre une **lettre de proposition** (écrite par la proposeuse, le proposeur, pas la candidate, le candidat) et remplir le **formulaire** prévu à cette fin, sur le site web du Service de soutien académique. <http://www.ssa.uqam.ca/prix-academiques/enseignement.html>

Outre la **lettre et le formulaire de proposition** de la candidature, tout dossier doit être accompagné des pièces suivantes :

- **un texte de présentation** (cinq pages au maximum) explicitant la philosophie d'enseignement de la candidate, du candidat et rédigé par celle-ci, celui-ci. Ce texte identifie également les réalisations les plus méritoires au plan de la formation des étudiants ;
- **deux lettres d'appui** (maximum de cinq pages chacune) à la candidature provenant de professeures, professeurs, maîtres de langue, chargées de cours, chargés de cours, direction de département ou de programmes, doyennes, doyens, vice-doyennes, vice-doyens, étudiantes, étudiants ou autre personnel de l'UQAM;
- **le rapport synthèse des évaluations de l'enseignement** couvrant au moins les deux dernières années. Il est important de ne transmettre que le rapport synthèse et non les évaluations de chaque cours enseigné. Pour obtenir le rapport synthèse des évaluations de ses enseignements, une candidate, un candidat doit en faire la demande à la personne responsable au décanat de sa Faculté;
- **deux plans de cours** récents de la candidate, du candidat;
- **un curriculum vitae abrégé** qui permet d'apprécier les réalisations de la candidate, du candidat en matière d'enseignement ;
- **un portfolio de matériel pédagogique** ou tout autre document sélectionné sur la base de sa pertinence pour le concours sont déposés en annexe.

Les dossiers de mise en candidature doivent être déposés en six exemplaires, au plus tard le **jeudi 6 avril 2017 à 16h30** au Service de soutien académique, D-3300, à l'attention de Marc-Olivier Desbiens (514 987-3000, #1069).

6. Conseils pour la préparation du dossier

Un bon dossier est essentiellement concis, mais explicite.

- a. Le dossier doit être spécifiquement monté pour le concours. Le comité de sélection n'acceptera pas de documents manifestement tirés de dossiers de promotion ou présentés à d'autres concours.
- b. Une des meilleures preuves de la qualité d'un enseignement est l'indication qu'il y a véritablement eu apprentissage par l'enseignement de la candidate, du candidat. Ceci devrait transparaître dans les lettres d'appui et la synthèse des évaluations.
- c. La **lettre de proposition** est centrale au dossier et ne devrait pas être réalisée à la hâte. Une bonne lettre de proposition évite les détails inutiles, mais n'est pas non plus trop brève à un tel point qu'elle ne peut atteindre l'objectif poursuivi, soit de présenter le noyau central du dossier et de faire ressortir les éléments forts de la candidature. Par ailleurs, il faut éviter le récit anecdotique.
- d. Le **texte de présentation** de la candidate, du candidat est très important, il sera étudié attentivement par le comité de sélection. Ce texte devrait présenter la philosophie et la vision de l'enseignement qu'entretient la candidate, le candidat. Il devrait également faire ressortir diverses réalisations qu'elle, qu'il juge pertinentes pour le concours. Le texte doit être rédigé par la candidate, le candidat.
- e. Les **lettres d'appui** sont de bons atouts lorsqu'elles sont substantielles et abordent l'enseignement de la candidate, du candidat (expériences vécues de l'enseignement de la candidate, du candidat, rapports des étudiantes et des étudiants avec elle ou lui, etc.). Les lettres doivent être récentes et préparées spécifiquement pour ce concours. Il est fortement recommandé de transmettre les critères d'appréciation présentés au point 4 aux auteurs, auteurs des lettres d'appui afin qu'elles, qu'ils puissent orienter leurs lettres en fonction de ces critères lors de la rédaction.
- f. Le **portfolio de matériel pédagogique** permet d'ajouter au dossier de la documentation appuyant l'excellence en enseignement de la candidate, du candidat. Il est important d'être sélectif dans la documentation figurant dans le portfolio. Tout document versé dans le portfolio pédagogique devrait l'être en s'assurant qu'il contribue réellement à dégager un portrait de la qualité de l'enseignement de la candidate, du candidat.

⁴ Il n'est pas possible de proposer sa propre candidature.